

**Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.3  
« Opération résorption des friches industrielles »**

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

<b>AVIS</b>			
<b>Commission n°1</b>		<b>Bureau</b>	
séance du 11/10/04	favorable	séance du 22/10/04	favorable

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.3 intitulée « Opération résorption des friches industrielles » validée par le Conseil de Communauté du 12 mars 2004 .

**Intitulé :** Résorption des friches industrielles sur l'agglomération Bisontine

**Commission concernée :** Aménagement de l'espace – commission n° 5

**Service pilote :** Direction du Développement et de l'Aménagement.

**Rappel du programme initial :**

Chapitre	Objet	Montant de l'AP à compter de 2004	2004	2005	2006
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EN €</b>					
20	Études				
21	Acquisitions foncières				
21	VRD				
23	Maîtrise d'œuvre et travaux		150 000		
21	Aménagements Équipements				
20	Annonces légales, reprographie, communication, frais divers				
	<b>TOTAL</b>	<b>1 152 000</b>	<b>150 000</b>	<b>436 000</b>	<b>566 000</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €</b>					
13	Subventions : ATSR	535 000	181 000	161 000	193 000
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	617 000	- 31 000	275 000	373 000
Taux de couverture par financement CAGB		53,6%	Avance de trésorerie	63,1%	65,9%

**Etat d'avancement de la réalisation des Crédits de paiements 2004 :**

Taux de réalisation en dépenses : 0 %

Taux de réalisation des subventions : 0%

## Révision de l'AP :

Compte tenu de l'actualisation du projet, l'AP peut se décliner comme indiqué ci-dessous.

Le montant total du projet est diminué 24 500 €.

**Il convient donc d'annuler l'AP et de l'ouvrir révisée comme suit :**

Chapitre	Objet	Montant de l'AP à compter de 2004	2004	2005	2006
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EN €</b>					
20	Études	95 680	45 000	50 680	
21	Acquisitions foncières				
21	VRD				
23	Maîtrise d'œuvre et travaux	986 700	77 000	251 900	657 800
21	Aménagements Équipements				
20	Annonces légales, reprographie, communication, frais divers	44 850	3 500	11 450	29 900
	<b>TOTAL</b>	<b>1 127 230</b>	<b>125 500</b>	<b>314 030</b>	<b>687 700</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €</b>					
13	Subventions : ATSR + CITE	535 000	57 830	144 859	332 311
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	592 230	67 670	169 171	365 389
Taux de couverture par financement CAGB		52,53%	53,92%	53,87%	53,13%

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération résorption des friches industrielles et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2004-2006.**

Pour extrait conforme,

Le Président